

L'assemblée du 10 juillet

L'assemblée de paroisse, ordonnée par l'archevêque de Montréal pour examiner la situation des affaires de la Fabrique de Saint-Jérôme, a été quelque peu tumultueuse.

Il est vrai qu'elle s'est dispersée sur une proposition adoptée presque à l'unanimité, mais les difficultés ne sont pas toutes aplanies, et l'affaire sera reprise probablement.

Cette assemblée, présidée par M. l'abbé Lafortune, curé, a été tenue dans l'église, après la messe. M. le curé ouvrit la séance en donnant lecture du message suivant, adressé par M. Bruchési, archevêque de Montréal, aux francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Jérôme :

Mgr est heureux de tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Il félicite les paroissiens de Saint-Jérôme de leur zèle et de leur générosité. Mgr désire comme nous, voir s'achever bientôt ce beau temple élevé à la gloire de Dieu.

Cependant Mgr conseille la prudence. Il conseille à la paroisse de prendre connaissance des affaires de la Fabrique avant de déterminer le montant d'argent que la Fabrique devra emprunter pour l'intérieur de l'église.

(Signé) † PAUL
Archevêque de Montréal.

NOTA. — Quand nous sommes allé demander une copie du message de l'archevêque lu à l'assemblée du 10, il nous a répondu que cette lettre avait été détruite et qu'on ne pouvait nous fournir qu'un résumé approximatif. Nous ne pouvons donc garantir qu'il ne manque rien dans ce que nous donnons du message de Sa Grandeur. Nous renouvelons tout de même à M. le curé nos sincères remerciements pour la peine qu'il s'est donnée.

LA RÉDACTION.

Après cette lecture, M. l'abbé Ouimet, prêtre retiré et contribuable de la paroisse de Saint-Jérôme, se leva et, après avoir loué l'intervention avisée de l'archevêque dans nos difficultés naissantes et rendu bonne justice aux qualités administratives de M. l'abbé Lafortune, demanda, au nom de l'assemblée, des éclaircissements sur la situation des affaires de la Fabrique, sur la source et l'état de ses revenus et de ses dépenses ordinaires, de son encaisse actuelle, et aussi sur ce qui reste à la paroisse des \$60,000 empruntés par les syndics, si toutefois il en reste quelque chose.

Ici, se place un incident. Le curé se déroba à la question, prétextant qu'il n'avait ni la qualité, ni le pouvoir ni les connaissances personnelles suffisantes pour satisfaire l'interrogateur ; mais il invita le président des Syndics, M. le docteur Jules Prévost, à répondre, s'il le désirait, à l'abbé Ouimet. M. Prévost répondit en effet, de sa place, d'une voix forte, que l'assemblée du jour n'avait rien à voir dans les affaires des Syndics ; mais que ceux-ci étaient prêts,

comme ils l'ont toujours été, à rendre compte de leur administration à toute assemblée convoquée pour les entendre.

— Alors, nous n'en serons pas plus avancés qu'auparavant, a répliqué M. Ouimet.

Dès lors, il était visible que l'assemblée finirait par être orageuse. A partir de ce moment, le curé devint nerveux et c'est avec beaucoup de difficulté qu'il parvint à exposer toute la situation. Au jubé, comme un certain docteur avait sans cesse quelque chose à ronchonner, une vieille femme que la curiosité avait retenue là, au milieu de tous ces hommes, se retourna brusquement en colère, et, apostrophant le jeune médecin, lui dit d'un ton rageur : " Qu'est-ce que vous avez donc, vous, à toujours trouver à redire ? Taisez-vous donc ! " Naturellement, un accès de fureur accueillit cette algarade de la bonne femme qui essaya ensuite les lardons de son antagoniste et de quelques farceurs.

Durant ce temps, le curé était, en bas, aux prises avec M. Bruno Nantel et M. l'abbé Ouimet qui, dans l'opinion de M. Lafortune, voulaient en savoir bien trop long. Enfin, il résulte des déclarations faites par M. le curé que la fabrique encaisse annuellement un bénéfice net d'à peu près deux mille piastres ; que les dépenses extraordinaires de l'année courante se chiffrent à dix-neuf mille piastres ; que le presbytère seul, dont la construction avait été, à l'origine, donné à l'entreprise pour douze mille piastres a fini par coûter à cause des changements, extras, imprévus et accessoires ajoutés aux plans primitifs, seize mille piastres, et qu'il faudra encore y faire des réparations au toit et aux murs intérieurs, réparations que M. Boileau, l'entrepreneur de l'église, veut bien se charger de faire gratuitement, à la demande du curé ; il résulte encore de ces déclarations, que le curé possède en caisse, ou mises à sa disposition, des sommes suffisantes pour payer le coût des trois autels de la nouvelle église ; que le curé, ou plutôt la Fabrique, a encore d'autres argents à disposer dont il fera connaître en temps et lieu la provenance.

Tout cela est bien singulier et bien étrange, et nous donne raison de croire et de dire que les choses n'en resteront pas là.

A une question de M. Nantel qui voulait savoir ce qu'était devenu le produit de la vente du terrain appartenant autrefois à la Fabrique et sur lequel est aujourd'hui sis le bureau de poste, M. le curé répondit que le produit de cette vente, soit \$4000, avait été employé comme l'avait ordonné feu M. Fabre, archevêque de Montréal, et à l'appui de cette déclaration M. le curé donne à l'assemblée connaissance de la décision de l'ancien archevêque que celui-ci avait consignée dans les registres de cette paroisse lors d'une de ses visites pastorales à Saint-Jérôme.

Monseigneur E. C. Fabre permet la vente du terrain situé en face de l'église paroissiale pour une somme d'au moins \$4,000, laquelle somme devra être déposée en banque jusqu'à

ce qu'elle puisse être prêtée à une corporation religieuse, soit fabrique, soit communauté, en ayant soin de demander chaque fois l'autorisation de l'Ordinaire.

L'intérêt de cet argent ira au curé comme compensation de la jouissance qu'il en avait.

(Signé)

† E. C.,

Archevêque de Montréal.

Saint-Jérôme, 16 octobre 1886.

Au sujet du terrain occupé par la vieille église qui sera démolie, le curé a fait remarquer à M. Nantel que le nouvel archevêque pourrait bien s'opposer à ce qu'on le convertit en parc ou jardin public, comme on l'a d'abord pensé, sous prétexte que ce terrain est un bien spirituel, ecclésiastique et monastique. Le mot était malheureux, et propre à révolter le peuple de Saint-Jérôme qui a décidé d'élever à la place des ruines de la vieille église un monument au curé Labelle. M. Nantel a retourné aussitôt avec passion que cette prétention du curé est inadmissible et insoutenable, et qu'un bien pour être dit *spirituel* ne doit servir qu'à des fins spirituelles. C'était trancher la question d'un mot : car il est clair que si M. Lafortune désire garder ce terrain pour y planter des choaix, il doit renoncer à y voir là une destination spirituelle. Et d'ailleurs, ce terrain n'est pas un bien ecclésiastique, encore moins monastique, puisqu'il est la propriété des payeurs de dîmes de Saint-Jérôme. Ils ont acheté un autre terrain pour la nouvelle église, ils ont le droit de disposer et ils disposeront du premier à leur gré.

M. Nantel partit de ce point pour exposer sa manière de voir, s'attachant à démontrer qu'il était de l'intérêt des contribuables de Saint-Jérôme de restreindre, autant que possible les dépenses nouvelles nécessitées par les travaux à l'intérieur de l'église en construction et qu'il ne faisait en cela que s'inspirer des conseils de sagesse et de prudence de l'archevêque, M. Bruchési, contenus dans son message. Il conclut par la proposition suivante :

Proposé et résolu que les francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Jérôme, réunis en assemblée, le 10 juillet 1888, ne sont pas prêts et ne sont pas disposés à ratifier la résolution de fabrique autorisant une dépense de \$31,000 pour travaux à faire à l'intérieur de la nouvelle église, ni le projet de contrat à MM. Boileau frères, mais ne sont disposés, pour le moment, qu'à autoriser une dépense de \$25,000 laquelle somme sera affectée aux travaux urgents dans l'intérieur de la nouvelle église, et que pour ces travaux il soit demandé des soumissions par la voie des journaux.

M. le docteur Prévost monte à la balustrade où se tenait déjà le curé. On crie : Au vote ! Au vote !

L'abbé Ouimet : Il est déjà deux heures ; nous avons faim (signe d'acquiescement) ; il faut aller dîner !

M. Prévost n'en prit pas moins le temps de dire ce qu'il avait à dire, et la discussion recommença comme de plus belle entre les deux camps opposés. Au vote ! Au vote ! crièrent les mêmes voix.